



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 46
absents représentés : 10
absents : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Yves TREZIÈRES, Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Yannick POUYANNÉ a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents : Monsieur Lionel CAMBLANNE et Madame Séverine DUCAMP.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CANTAU.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REMPLACEMENT DE MADAME LAËTITIA GIBARU, REPRÉSENTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN-DE-HINX

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune de Saint-Martin-de-Hinx est représentée au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes par deux conseillers communautaires, dont Madame Laëtizia GIBARU.

Par courrier du 5 octobre 2021, Madame Laëtizia GIBARU a informé le président de la Communauté de communes de sa démission de son mandat de conseillère communautaire à compter du même jour.

En application de l'article L. 273-10 du code électoral, dans les communes de plus de 1 000 habitants, le remplacement est assuré par le suivant sur la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire, élu conseiller municipal et de même sexe que le conseiller démissionnaire. À défaut, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. Enfin, s'il ne peut être procédé à une telle désignation, le siège de conseiller communautaire doit rester vacant jusqu'au prochain renouvellement général du conseil municipal de la commune.

Madame Magali CAZALIS est amenée, en application des dispositions du code électoral précité, à pourvoir au remplacement de Madame Laëtitia GIBARU et doit être installée comme conseillère communautaire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-4 ;

VU le code électoral, notamment son article L. 273-10 ;

VU l'arrêté PR/DCPPAT/2019/n°616 en date du 23 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU le résultat des élections municipales et communautaires 2020 dans la commune de Saint-Martin-de-Hinx ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation des conseillers communautaires issus des 23 communes membres et le tableau du conseil correspondant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection de 10 vice-présidents et de 10 autres membres du bureau de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 portant modification de la composition du bureau communautaire et élection de quatre autres membres du bureau supplémentaires ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 portant remplacement de Madame Chantal COMBEAU, représentante du conseil municipal de Saint-Vincent de Tyrosse, par Madame Emmanuelle BRESSOUD et la modification correspondante du tableau du conseil communautaire ;

VU la lettre de démission de Madame Laëtitia GIBARU de son mandat de conseillère communautaire en date du 5 octobre 2021 et reçue le 6 octobre 2021 par Monsieur le Président de la Communauté de communes ;

- prend acte de l'installation de Madame Magali CAZALIS, en qualité de conseillère communautaire de Marenne Adour Côte-Sud, en remplacement de Madame Laëtitia GIBARU,
- prend acte de la représentation de la commune de Saint-Martin-de-Hinx ci-après et de la modification correspondante du tableau du conseil communautaire :
 - Monsieur Alexandre LAPEGUE,
 - Madame Magali CAZALIS,
- autorise Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 novembre 2021

 Le président,
Pierre Froustey

DÉPARTEMENT :

LANDES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

CANTON :

SAINT-VINCENT DE TYROSSE

TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du 25 novembre 2021

		NOM	PRENOM	Date de naissance	Commune représentée
N°	Fct				
1	P	FROUSTEY	Pierre	20/12/57	Vieux-Boucau
2	VP	CHARPENEL	Frédérique	15/12/69	Soustons
3	VP	DAULOUEDE	Jean-Claude	26/04/49	Tosse
4	VP	LAFFITTE	Pierre	05/05/53	Saint-Vincent-de-Tyrosse
5	VP	BOUYRIE	Hervé	30/04/60	Messanges
6	VP	GALDOS	Louis	17/01/59	Capbreton
7	VP	MONET	Jean-François	05/04/57	Bénèsse-Maremne
8	VP	BENOIT-DELBAST	Jacqueline	21/02/53	Labenne
9	VP	MARCHAND	Aline	18/08/61	Moliets-et-Maâ
10	VP	DARETS	Benoit	04/07/71	Saubrigues
11	VP	BENOIST	Patrick	14/10/56	Josse
12	MB	ARBEILLE	Henri	02/02/58	Soorts-Hossegor
13	MB	DE ARTECHE	Sylvie	02/04/64	Saubion
14	MB	SARDELUC	Philippe	11/10/67	Angresse
15	MB	PECASTAINGS	Pierre	25/10/89	Seignosse
16	MB	BETBEDER	Francis	23/08/59	Sainte-Marie-de-Gosse
17	MB	LIBIER	Marie-Thérèse	19/09/57	Saint-Jean-de-Marsacq
18	MB	SIEGE VACANT *			Azur
19	MB	LACLEDERE	Patrick	06/04/59	Capbreton
20	MB	DELPUECH	Jean-Luc	06/07/53	Labenne
21	MB	DESCLAUX	Bertrand	10/08/65	Orx
22	MB	LAHILLADE	Eric	27/10/65	Saubusse
23	MB	DIRIBERRY	Mathieu	14/01/82	Saint-Geours de Maremne
24	MB	LAPEGUE	Alexandre	27/10/80	Saint Martin de Hinx
25	MB	SOUMAT	Alain	22/10/49	Magescq
26	CC	AGIER	Françoise	13/11/54	Capbreton
27	CC	AZPEITIA	Alexandrine	03/03/70	Bénèsse-Maremne
28	CC	BARBE	Armelle	21/12/50	Capbreton
29	CC	BRESSOUD	Emmanuelle	01/11/70	Saint-Vincent-de-Tyrosse
30	CC	BREVET	Véronique	19/04/69	Labenne
31	CC	CAMBLANNE	Lionel	30/06/81	Seignosse
32	CC	CANTAU	Pascal	13/05/63	Saubion
33	CC	CAUNÈGRE	Alain	07/02/58	Soustons
34	CC	CAYLA	Géraldine	28/04/78	Tosse
35	CC	CAZALIS	Magali	27/01/84	Saint-Martin-deHinx
36	CC	DARDY	Nathalie	28/10/67	Saubrigues
37	CC	DOR	Gilles	14/05/65	Saint-Vincent-de-Tyrosse
38	CC	DUBOSC-PAYSAN	Maëlle	28/04/79	Soorts-Hossegor

39	CC	DUBUS	Régis	21/07/72	Saint-Vincent-de-Tyrosse
40	CC	DUCAMP	Séverine	18/02/75	Saint-Geours de Maremne
41	CC	DUPOND	Florence	08/02/71	Magescq
42	CC	GELEZ	Régis	27/09/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse
43	CC	GOYENECHÉ	Olivier	05/03/68	Labenne
44	CC	LABEYRIE	Isabelle	17/05/73	Soustons
45	CC	LARRIERU	Cédric	26/04/72	Capbreton
46	CC	MAINPIN	Isabelle	08/12/59	Soustons
47	CC	MARTINE	Elisabeth	20/07/69	Angresse
48	CC	MEIRELES-ALLADIO	Nathalie	03/08/80	Capbreton
49	CC	MORA - DAUGAREIL	Stéphanie	24/04/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse
50	CC	NICOLAS	Damien	19/07/75	Bénésse-Maremne
51	CC	PEANNE	Olivier	15/08/55	Soustons
52	CC	PERON	Kelly	26/10/86	Vieux-Boucau
53	CC	PETITJEAN	Jérôme	15/05/70	Labenne
54	CC	QUINOT	Carine	04/06/72	Seignosse
55	CC	TREZIERES	Yves	15/01/64	Capbreton
56	CC	VIAROUGE	Serge	13/08/54	Soustons
57	CC	VIGNAUD	Christophe	28/09/57	Soorts-Hossegor
58	CC	WALLYN	Mickaël	27/07/82	Saint-Jean-de-Marsacq

* suite à la démission de M. Taillade effective au 29 octobre 2021 et dans l'attente du résultat des élections municipales complémentaires de la commune d'Azur

CERTIFIE EXACT, par le président, soussigné,

A Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 novembre 2021

Le président

